

Nom : _____ Prénom : _____
 Date de naissance :
 Téléphone : _____ E-mail : _____
 Adresse : _____
 Code postal : Ville : _____
 Nom du Club : _____ N° Licence FFCT : _____



Bulletin N° 3 : Assurance des vélos

	1	2	3
Année d'achat			
Valeur d'achat			
Marque			
N° de cadre			
Couleur			

Garantie Vol du vélo en complément de la Formule Grand Braquet

	Montant de garantie	Nombre	Cotisation	
Vélo, tricycle	800 €		x 20 €	
Tandem	1 600 €		x 40 €	
Total cotisation				

Montant de garantie : à concurrence de la valeur d'achat diminuée d'une vétusté de 8 % par an (maximum 70 %), sans excéder 800 € pour un vélo et 1 600 € pour un tandem.

Une franchise de 100 € est appliquée en vol.

Garantie Dommages au vélo ou Garantie Vol/Dommages au vélo

Age du vélo	Valeur d'achat	Coefficient	Garantie Dommage seule	Garantie Dommage + Vol	Cotisation
< 1 an		x 1	x 2,5 %	ou x 5 %	
1 à 2 ans		x 0,92	x 2,5 %	ou x 5 %	
2 à 3 ans		x 0,85	x 2,5 %	ou x 5 %	
3 à 4 ans		x 0,78	x 2,5 %	ou x 5 %	
4 à 5 ans		x 0,72	x 2,5 %	ou x 5 %	
5 à 6 ans		x 0,66	x 2,5 %	ou x 5 %	
> 6 ans		x 0,60	x 2,5 %	ou x 5 %	
Total cotisation					

Montant de garantie : à concurrence de la valeur d'achat diminuée d'une vétusté de 8 % par an (maximum 70 %).

Une franchise de 100 € est appliquée en vol et dommages.

Les garanties prennent effet à compter de la réception par l'assureur du bulletin de souscription, accompagné du règlement correspondant et cesseront de produire leurs effets le 01/03 de l'année suivante sous réserve du renouvellement de la licence FFCT.

Date : _____ Signature : _____

A renvoyer au Cabinet GOMIS-GARRIGUES
80 Allée des Demoiselles 31400 Toulouse
avec votre règlement par chèque à l'ordre d'Allianz

